



FLASH

Fraktion der Europäischen Volkspartei (Christdemokraten) im Europäischen Parlament
Group of the European People's Party (Christian Democrats) in the European Parliament
Groupe du Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens) au Parlement européen

Internet address: <http://www.eppgroup.eu>

25/01/2012 - Commerce UE-pays en développement: Michèle Striffler pour des préférences commerciales plus équitables

La Commission du développement du Parlement européen a adopté aujourd'hui, à une large majorité, l'avis de Michèle Striffler sur la proposition de règlement appliquant un Schéma de Préférences tarifaires Généralisées (SPG) pour les pays en développement.

Le projet de proposition de la Commission européenne vise à axer les préférences du SPG sur les pays les plus nécessaires, en renforçant les modalités du SPG relatives aux critères d'admissibilité.

Ainsi, le nouveau SPG ne couvrira plus les pays à revenus élevés ni ceux à revenus moyens supérieurs, selon le critère du PIB par habitant.

"Il est inéquitable de conditionner l'éligibilité au régime SPG à ce seul critère" a déclaré Michèle Striffler, 1ère Vice-présidente de la commission du Développement et Rapporteur Permanent pour l'aide humanitaire.

"Cela conduit en effet à pénaliser les petits pays en dépit de hauts niveaux de pauvreté, alors que des pays comme l'Inde, la Chine, l'Indonésie et la Thaïlande continueront, même si ce n'est que temporairement, à être éligibles" a-t-elle expliqué.

Selon l'Eurodéputé, la Commission européenne devrait également prendre en compte l'indice de développement humain, la vulnérabilité en raison d'un manque de diversification et l'intégration insuffisante dans le système commercial international.

Le nouveau régime spécial d'encouragement en faveur du développement durable et de la bonne gouvernance (SPG+), reconnu par les conventions et instruments internationaux, renforcera la responsabilité des pays et exigera un examen plus strict de l'admissibilité par l'UE

"L'Union européenne doit appliquer des exigences accrues vis-à-vis des bénéficiaires. La bonne gouvernance fiscale devrait également constituer un critère essentiel" a conclu Michèle STRIFFLER, Député européen

Le SPG actuel comprend trois régimes préférentiels en vertu desquels l'UE octroie des avantages commerciaux. Un régime général (SPG) et deux régimes spéciaux accordant des préférences tarifaires additionnelles : le SPG+ et un régime spécial en faveur des pays les moins avancés (Tout sauf les armes).

Pour toute information :

Michèle Striffler, député européen, Rapporteur permanent pour l'aide humanitaire

tél + 322 284 52 90

Service de presse du Groupe PPE, Marion Jeanne, tél + 32 479 84 02 93

Le site Internet de la délégation française du Groupe PPE www.majoritepresidentielle.eu